

Dernière minute



Si vous rénovez ou comptez rénover votre habitation, vous avez certainement été sensible à un des dispositifs de type « chaudière à 1 € ». Pourtant impulsés par l'Etat, ils génèrent toutefois un foisonnement d'offres commerciales pouvant, dans certains cas, être trompeuses.

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), de par sa compétence habitat, vous vient en aide ! La collectivité a en effet adopté, lors du Conseil Communautaire du 6 juin, une délibération relative à son programme d'actions en faveur de l'amélioration du parc privé. Cette décision conforte l'accès des ménages à un service neutre et gratuit de conseil et d'accompagnement pour aider les ménages à faire les bons choix en matière de rénovation énergétique. Elle consolide également les aides financières mobilisables pour les ménages les plus modestes dans le cas où leur projet s'inscrit dans un parcours de rénovation performante. Bref, face au démarchage commercial agressif, et afin de connaître l'exhaustivité des aides mobilisables, le bon réflexe est de prendre attache auprès du Point Conseil FAIRE.

I : Point Conseil FAIRE, au Centre de Vie et d'Affaires à Etupes, 03 81 61 92 41.